



## VILLE DE CAP-CHAT

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC**

**PRENEZ AVIS** que conformément à l'article 503 de la Loi sur les cités et villes, le rôle général de perception, pour l'exercice financier 2019, est déposé à mon bureau, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Cap-Chat, le 30<sup>ième</sup> jour de janvier deux mil dix-neuf.

Marielle Émond  
Trésorière